

la soumission à la métropole, furent nommés aristocrates. Les deux partis se distinguèrent encore par le titre de pompons blancs et pompons rouges; ces derniers étaient les patriotes.

Les petits blancs, qui ne voyaient dans l'indépendance de l'île que le triomphe d'une oligarchie orgueilleuse, prirent parti pour Peynier. L'assemblée provinciale du nord se joignit aussi à lui. Elle y avait été déterminée par un décret de l'assemblée générale qui mettait un frein aux abus de l'usure et à la rapacité des hommes de loi. Les représentants du nord, presque tous avocats, juges, notaires ou avoués, se sentirent blessés dans leurs intérêts, et leurs opinions politiques se modifièrent en conséquence. Toutes les passions de la vanité, de la haine et de l'intérêt personnel, s'agitaient en tous sens.

L'assemblée provinciale consentit à grand peine à recevoir les commissaires de l'assemblée générale. Celle-ci déclara traîtres à la patrie les représentants du nord et leurs adhérents, proclama la liberté illimitée du commerce, licencia les deux régiments coloniaux, et en ordonna la réorganisation. Mais un seul détachement du régiment du Port-au-Prince, séduit par la promesse d'une augmentation de paye, répondit à son appel, et fut incorporé dans la garde nationale. L'assemblée, que rien n'arrêtait, osa même appeler à sa barre les chefs du gouvernement colonial.

Peynier jugea qu'il fallait dissoudre une assemblée qui allait faire naître la guerre civile. Il demanda appui au marquis de la Galissionnière, capitaine du vaisseau deligne *le Léopard*, qui se trouvait dans la rade du Port-au-Prince. Le capitaine promit de seconder le gouverneur; mais l'équipage du vaisseau, entendant dire qu'il s'agissait de punir des patriotes, se révolta contre son chef, et offrit son aide à l'assemblée, qui lui vota des remerciements.

Le gouverneur cependant ne se laissa pas décourager. Dans une proclamation en date du 30 juillet, il prononça la dissolution de l'assemblée, déclarant traîtres et rebelles les membres qui la composaient.

Déjà il avait ordonné au colonel Mauduit d'aller avec cent soldats disperser

l'assemblée provinciale de l'ouest, qui faisait cause commune avec l'assemblée de Saint-Marc. Les représentants de l'ouest appelèrent pour les défendre quatre cents gardes nationaux au pompon rouge. Mauduit, à son arrivée, fut accueilli par une décharge générale qui lui tua quinze hommes. La troupe, exaspérée, s'élance dans la salle, les membres sautent par-dessus les murs; l'hôtel est saccagé, et les soldats de Mauduit rapportent en triomphe les drapeaux des gardes nationaux en fuite.

L'assemblée générale, de son côté, annonçait l'intention de résister. Peynier dirigea contre elle le colonel Mauduit, tandis que la province du nord envoyait, de son côté, un corps nombreux, sous les ordres du baron de Vincent. Menacée par ces deux ennemis, l'assemblée vit paraître, à Saint-Marc, le vaisseau *le Léopard*, dont l'équipage offrit de la défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang; mais elle ne voulut pas risquer une lutte incertaine. Prenant une résolution subite et extravagante, le 8 août elle s'embarqua en masse sur *le Léopard*, pour aller demander à l'assemblée nationale la sanction de sa révolte. Quatre-vingts habitants des plus riches et des plus considérables de la colonie s'associaient à cette ridicule équipée, conduits vers la métropole par les marins qu'ils avaient soulevés contre leur commandant.

Au mois de septembre ils arrivèrent à Paris; mais, loin de recevoir les éloges qu'ils étaient venus chercher de si loin, ils virent, sur le rapport de Barnave, annuler tous les décrets de la réunion de Saint-Marc. L'assemblée nationale déclara rebelles tous les membres de l'assemblée, et les fit mettre en prison.

Cette nouvelle causa une grande fermentation dans l'île. Peynier avait convoqué les assemblées primaires pour la nomination de nouveaux députés; mais le parti patriote eut le dessus: les membres absents de l'assemblée de Saint-Marc furent réélus.

Au milieu de l'agitation, une nouvelle inattendue vint suspendre momentanément les démêlés des blancs. Le 28 octobre, un jeune mulâtre, Vincent Ogé, fils d'un boucher du Cap, débarqua dans

cette
la ré
la ma
en fa
cond
un a
il réu
sa ca
et so
nord
l'asse
To
bien
des r
tine s
ou'or
her
Ma
pour
table
les ar
nale,
pomp
qui o
er ce
urgé
nomb
leurs
deux
dans
sembl
dition
Joach
livrer
Le
truisi
lieu
race l
es de
urgé
perpé
et les
à être
ciale,
pour
vanta
l'app
corps
A d
parèr
une h
cours
mome
d'une
A p
révol